

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 20 (1993)
Heft: 4

Vorwort: Éditorial
Autor: Andermatt, Paul

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Forum

Etrangers dans l'économie suisse

4



Droits politiques et intégration des étrangers

6

Lettres de lecteurs

18

Dialogue entre Suisses de l'étranger et représentations officielles

19

Page de couverture:

«Celui qui ne supporte pas les étrangers a en réalité peur d'eux». Notre photo: un Tamoul regarde à travers le drapeau suisse.
(Photo: RDZ)



Le thème «Les étrangers en Suisse» – et dans les pays riches d'Europe occidentale en général – a de multiples aspects. Dans le présent numéro de la «Revue Suisse», nous nous proposons d'examiner ce problème dans des domaines tels que le marché du travail, la politique d'asile, les migrations, l'intégration et le racisme.

Ces derniers temps, il y a eu un peu moins de discussions sur la politique d'asile; du moins dans la première moitié de cette année. La cause déterminante en est sans doute le recul des demandes d'asile. Cependant, le changement de directeur à l'Office fédéral des réfugiés a fait dresser un peu l'oreille. En revanche, le renforcement de la législation sur l'asile en Allemagne a eu un grand écho chez nous. En France aussi, les étrangers se trouvent dans une situation plus difficile depuis le changement de gouvernement.

Depuis peu, une nouvelle flambée de racisme prend des formes inquiétantes. Les incendies criminels de foyers occupés par des Turcs en Allemagne ne représentent sans doute que la pointe de l'iceberg.

On peut interpréter l'accroissement du racisme comme une réaction contre la pression croissante des migrations sur les «pays de cocagne» comme les Etats-Unis ou les pays d'Europe occidentale. De son côté, la pression migratoire est provoquée avant tout par la bombe à retardement que représente l'explosion démographique, les guerres, les purifications ethniques, la désertion des campagnes et une situation économique désespérée.

La poussée de l'immigration a encore un autre effet: on a tendance à fermer les frontières nationales et à protéger contre l'extérieur le marché du travail, frappé par la récession. On ne résoudra cependant réellement ce problème qu'en s'attaquant aux causes des migrations. Quant à savoir s'il sera possible d'atteindre cet objectif toujours plus urgent, cela est douteux.

Un autre mot-clé, c'est l'intégration. Une question qui a été récemment abordée dans un arrêt du Tribunal fédéral. La question litigieuse portait sur le point de savoir si une jeune Turque musulmane avait l'obligation de participer aux leçons de natation organisées par l'école en commun pour les filles et les garçons. Le Tribunal fédéral a fondé son jugement essentiellement sur une pesée des intérêts en jeu, à savoir la liberté religieuse, d'une part, et l'obligation d'aller à l'école, d'autre part. Il a mis la liberté religieuse avant l'obligation d'aller à l'école et a dispensé la jeune élève des cours de natation. Un arrêt contraire, allant contre la volonté du père et la religion, n'aurait-il pas été plus judicieux sous l'angle de l'intégration? Ou une large intégration n'est-elle même pas souhaitée?

Le dilemme entre adaptation et tradition se pose avant tout aux jeunes étrangers nés ici. Suivant la culture et les coutumes du pays d'origine, ils sont souvent tiraillés entre la famille et l'environnement suisse.

L'octroi des droits politiques aux étrangers pourrait favoriser l'intégration. Ceux-ci n'existent aujourd'hui, sous des formes différentes, que dans les cantons du Jura et de Neuchâtel. Les méchantes langues prétendent même que l'octroi des droits politiques est au fond plus souhaitable pour les étrangers en Suisse que pour les Suisses à l'étranger. Jouer ces deux problèmes l'un contre l'autre, c'est méconnaître les motifs très différents sur lesquels ils reposent.

Le problème des étrangers est donc très complexe. Même en tant que thème principal du présent numéro de la «Revue Suisse», il ne peut pas être traité exhaustivement.



IMPRESSUM

La Revue Suisse, qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 20^e année en allemand, en français, en italien, en anglais et en espagnol, en plus de 20 éditions régionales, avec un tirage total de plus de 298 000 exemplaires. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par an.

Rédaction: René Lenzin (RL), Secrétariat des Suisses de l'étranger (responsable); Heidi Willumat (WIL), Service des Suisses de l'étranger, DFAE; Pierre-André Tschanz (PAT), Radio Suisse Internationale; Giuseppe Rusconi (RUS), Rédacteur du Palais fédéral; Jacques Matthey-Doret (JMD), Radio-Télévision Suisse Romande. Rédacteur des Communications officielles: Paul Andermatt (ANP), Service des Suisses de l'étranger, DFAE, CH-3003 Berne. Traduction: Michel Niquille.

Editeur/Siège de la rédaction/Publicité: Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16, tél. 031 351 61 10, fax 031 351 61 50, CCP 30-6768-9. Impression: Buri Druck AG, CH-3001 Berne.

Paul Andermatt